



DÉLIBÉRATION

du 28 mai 2024

Présents : 23 Excusés : 3 3 pouvoirs Absents : / Votants : 26 En exercice : 26	L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mai à dix-neuf heures cinquante, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire .
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>3 juin 2024</u> Publiée, le <u>3 juin 2024</u> Notifiée, le	<u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU <u>Étaient absents excusés</u> : Mme Laurence BERNARD TANGUY (ayant donné pouvoir à Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO), Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Mme Anne-Marie HENRY), M. Damien GUILLON (ayant donné pouvoir à Philippe JAHAN) <u>Assistaient également au titre des services</u> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX <u>Secrétaire de séance</u> : Türkan RENZO <u>Date de la convocation</u> : 22 mai 2024
Délibération n°24.4.10	<u>VOIRIE – RÉSEAUX - BÂTIMENTS</u> <i>Convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'un food truck au plan d'eau</i>

Madame le Maire expose aux élus que Sophie LAGOUE, représentant l'entreprise Paradis Sucré, a sollicité une autorisation d'occupation du domaine public pour s'installer au plan d'eau l'été.

La Commune ayant déjà conventionné avec Félix GASNIER pour l'installation d'une guinguette et les produits proposés par l'entreprise Paradis sucré étant similaires, il est proposé que le food truck puisse s'installer le lundi au plan d'eau, jour de fermeture de la guinguette. Sophie LAGOUE a accepté cette proposition.

Il convient donc de conclure une convention d'occupation du domaine public :

- Installation d'un FOOD truck Plan d'eau à proximité de la guinguette ;
- **Installation du 1er juillet 2024 au 31 août 2024 ;**
- Horaires d'ouverture :
 - o Lundi : 10h – 22 h ;
- **Une redevance mensuelle d'occupation du domaine public de 100€ sera perçue par la Commune ;**
- Une caution de 100€ sera également demandée ;
- L'occupant s'engage à respecter les lieux et à les laisser en état de propreté sur l'ensemble de la saison. **Une attention particulière devra être portée à l'absence de dépôts sauvages.**

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition du Maire,

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le projet de convention annexé ;

Vu l'avis de la Commission voirie-environnement-espaces verts ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**